



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL 2020-2021-2022

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sera en 2021 en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemsh.ca> ou sur rendez-vous au Service des finances, à l'hôtel de ville, à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h, et le vendredi, de 10 h à 12 h, en communiquant au 450 467-2854, poste 2270, ou

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

#### Procédures à suivre

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée dûment remplie, avant la fin de l'exercice financier qui suit celui pendant lequel est survenu l'événement justifiant la modification, à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique  
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8

- Être complétée sur le formulaire « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière » disponible sur le site Internet de la Ville dans la section « RÔLE D'ÉVALUATION »;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 828 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Pour tout renseignement à cet égard, veuillez téléphoner au 450 467-2854, poste 2270 ou adresser votre question par courriel à [service.taxation@villemsh.ca](mailto:service.taxation@villemsh.ca).

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 14 octobre 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE